



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 42671

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de faire procéder à une évaluation exhaustive des différentes expériences engagées en matière d'aménagement des rythmes scolaires dans l'enseignement.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARVEJ) menée en partenariat entre les ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de la culture, d'une part, et les collectivités locales, d'autre part, un nouvel aménagement des rythmes scolaires, fondé sur le principe de journées partagées entre le travail scolaire et les activités de la sensibilité et du corps, est expérimenté dans un certain nombre d'écoles et de collèges de communes volontaires. Ces nouveaux rythmes sont mis en œuvre dès cette année scolaire dans 170 sites pilotes et concernent plus de 110 000 enfants et jeunes scolarisés dans près de 800 établissements. L'évaluation qui sera faite de toutes les expériences engagées sera déterminante pour le développement ultérieur de ce type d'actions. Elle demande à l'évidence un temps suffisant pour que soient appréciés les effets réels des modifications apportées aux rythmes de vie des enfants et que des conclusions pertinentes puissent être tirées. Un comité de suivi et d'évaluation a été mis en place au niveau national dès janvier 1996 afin d'étudier et d'analyser les conditions et les conséquences des expériences pilotes pour l'aménagement des rythmes scolaires. Il fera en particulier la synthèse des résultats fournis par les comités locaux mis en place dans chacun des sites pilotes. Composé de représentants des ministères partenaires, d'élus locaux et d'experts, il établira un premier rapport dès 1997.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42671

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4757

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5536